

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

formation en alternance Question écrite n° 55726

### Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur l'alternance. Le Gouvernement a annoncé que des moyens supplémentaires seraient dégagés grâce à la réforme de la taxe professionnelle. Elle lui demande de préciser les volontés du Gouvernement en la matière.

#### Texte de la réponse

La conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014 ainsi que la journée de mobilisation pour l'apprentissage du 19 septembre 2014 qui a réuni l'ensemble des acteurs de l'apprentissage sous l'égide du Président de la République ont débouché sur l'annonce d'un plan de mobilisation, collectivement arrêté, destiné à relancer et développer l'apprentissage. Dans ce cadre, et conformément à l'objectif poursuivi par la loi du mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale de flécher davantage de ressources au profit de l'apprentissage, la réforme du financement de l'apprentissage, mise en œuvre par les lois de finances rectificatives pour 2013 et pour 2014, affecte des recettes fiscales supplémentaires pour soutenir cette politique. La réforme de l'apprentissage, en vigueur depuis le 1er janvier 2015, permet de dégager près de 220 M€ supplémentaires pour le financement de l'apprentissage : 95 M€ au bénéfice des régions, compte tenu du fait qu'il leur a été attribué une nouvelle ressource dynamique, assise sur la masse salariale ; ce dynamisme profite à l'ensemble des Régions et confirme ainsi leur place de premiers financeurs de la politique d'apprentissage. 125 M€ au bénéfice des centres de formation d'apprentissage (CFA) du fait des nouvelles règles de répartition de la taxe d'apprentissage et de l'augmentation de la part de la taxe d'apprentissage affecté par les entreprises aux CFA (quota). En outre, les branches professionnelles, davantage incitées, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, à contribuer au développement de l'apprentissage ont décidé d'affecter 60 M€ supplémentaires au soutien de cette politique. Le cadre financier ainsi établi assure aux acteurs de l'apprentissage des moyens supplémentaires permettant le financement de nouvelles places ou de nouveaux investissements nécessaires à la modernisation de l'appareil de formation.

#### Données clés

Auteur : Mme Isabelle Le Callennec

Circonscription: Ille-et-Vilaine (5e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 55726 Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé: Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Formation professionnelle et apprentissage

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 mai 2014, page 4008 Réponse publiée au JO le : 20 septembre 2016, page 8590